

Depuis que la faction Yebga du « Manidem » a rejoint le camp Akere Muna le 2 septembre 2018, le candidat Akere Muna fait l'objet de controverses.

A l'approche de la date officielle de lancement de la campagne électorale (24 septembre 2018), les coalitions se multiplient. Pendant que certains partis politiques resserrent les rangs, d'autres se constituent en groupe, même s'il est vrai qu'il y en a qui se séparent aussi en queue de poisson. C'est le cas du « Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie » (MANIDEM), au cœur de la polémique relative à la candidature d'Akere Muna.

En effet, après les récents affrontements qui ont opposé la faction « Yebga » à la partie « Ekane », une décision arbitraire a été prise par le « Ministre de l'Administration territoriale », le 19 juillet 2018. Dans sa décision, Paul Atanga Nji, désignait Anicet Ekane, comme « la seule personne autorisée à représenter le MANIDEM », réduisant ainsi le groupe « Yebga » à la clandestinité.

Ainsi, à l'approche de la présidentielle du 7 octobre prochain, la faction déchue (celle conduite par Yebga) s'est ralliée au Candidat Akere Muna. Dans un communiqué publié le 1er septembre dernier, le bureau politique du MANIDEM, faction Yebga, a décidé « d'adhérer à la plateforme pour la nouvelle république » en vue de « soutenir son candidat, Me Akere Tabeng Muna ». Un ralliement qui réjouit le « Front Populaire pour le Développement » (FPD) certes, mais, qui est la cause de vives polémiques, sur la candidature de l'avocat.

D'ailleurs, le 2 septembre dernier, un communiqué du bureau politique du MANIDEM, section Ekane, qualifiant le ralliement « d'une escroquerie politique » a été rendu public. En fait les principales polémiques dont Akere Muna fait l'objet sont dues aux querelles intestines au sein du MANIDEM. C'est ainsi que les deux parties, malgré l'arbitrage du MINIDEM, restent à couteau tiré.

Une situation qui cause beaucoup de tort à l'avocat, dans sa course ; au moment où il est trainé au tribunal par sa sœur cadette Ama Tutu Muna, pour « déclarations mensongères, dissimulation de procédures... ».